

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 septembre 2020

Délibération 2020-20

OBJET : Constitution des Commissions syndicales

Le 10 septembre 2020 à 10h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Eric MELE, Marion MUSSO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Khéra BADAOU, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI déléguées de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Procurations :

Membres excusés :

Joseph CESARO délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET déléguées de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Françoise BRUNETEAUX, déléguée de la Commission Syndicale ;

Mme BADAOU est désignée en qualité de secrétaire

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal :38
Désignés :27
(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)
Présents :22
Votants :32
Procuration0
Date de la convocation :
4 septembre 2020

Certifié exécutoire compte-tenu de
la transmission pour affichage aux
Collectivités membres le :

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20200910-2020-20-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020

Les dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettent d'instituer des Commissions Syndicales dites parfois « d'instruction ». Présidées de droit par le(la) Président(e) d'UNIVALOM, ou son représentant nommé par arrêté parmi les délégués, elles sont strictement composées de délégués syndicaux. Elles émettent un avis sur les dossiers syndicaux soumis à leur appréciation.

Je vous invite, en conséquence, à bien vouloir vous prononcer sur la création et la composition des deux Commissions Syndicales ci-après :

1. Commission Prévention communication et valorisation des déchets.

Cette Commission est composée des neuf Vice-Présidents d'UNIVALOM.

2. Commission : Déchèteries

Cette Commission est composée d'un délégué par déchèterie gérée par UNIVALOM soit, à ce jour ; 7 délégués pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, 2 délégués pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et 1 délégué pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Un appel à candidature est lancé parmi les délégués.

Participant au processus décisionnel syndical, ces deux Commissions à caractère permanent fonctionnent pour la durée du mandat et seront consultées en tant que de besoin pour des avis sur les questions relevant de leurs compétences.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- CREE les deux Commissions précitées,
- ADOPTE le projet de règlement intérieur desdites Commissions annexé à la présente délibération,
- DESIGNNE membre de Commission Prévention, Communication et valorisation des déchets les neuf vice-présidents d'UNIVALOM,
- DESIGNNE membre de la Commission Déchèteries ;

1. M. Eric MELE (CASA)	2. M. Georges VAZIA (CASA)	3. Mme Marie ANASSE (CASA)	4. Mme Elisabeth DEBORDE (CASA)
5. Mme Khéra BADAOUI (CASA)	6. M. Christophe WIJK (CASA)	7. M. Philippe DELEAN (CASA)	8. M. Roland RAIBAUDI (CAPG)
9. M. Christophe ULIVIERI (CACPL)	10. M. Marc OCCELLI (CACPL)		

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20200910-2020-20-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020